

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Josée Bergeron

<https://www.cadre21.org/membres/f1dbc2d718d154b1b32865d8>

Date d'obtention : 2021-10-29 21:27:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que c'est une méthode qui est axée sur la bienveillance et l'efficacité des interventions. Ce qui la rend unique et innovatrice est le fait qu'elle implique différents partenaires de la communauté qui travaillent de concert pour informer et outiller les jeunes aux prises avec des situations de sextage malaisantes, afin de prévenir des dommages collatéraux pour eux et leur entourage.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais me sentir plus outillée et en mesure d'être plus efficace si je me retrouve à devoir intervenir dans une situation de sextage à l'école. Je connais mieux à présent mon rôle et mes responsabilités en tant qu'intervenant dans ce genre de situation et l'importance d'agir rapidement afin de circonscrire les dommages potentiels.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai attention de maintenir la confidentialité des personnes impliqués et de ne pas me substituer aux policiers dans mon intervention. Je prendrai également soin de ne jamais regarder le contenu des appareils intelligents dans lesquels se retrouvent du contenu s'apparentant à de la pornographie juvénile. Je m'assurerai de travailler en collaboration avec les partenaires de mon milieu et les autres partenaires. Finalement, je tenterai d'agir sans poser de jugement envers les victimes autant que les instigateurs ou encore les témoins dans une situation de sextage.